



Club Inter-sports et de Haute Montagne

**Les crêtes du Jura Suisse
du 7 au 9 mars 2020
3 jours en itinérance facile**

WE SKI RANDONNE NORDIQUE

De Le Pont, près de Vallorbe, nous rejoindrons rapidement les crêtes par une douce montée avant de redescendre sur La Givrine. L'accès se fait par Vallorbe et le retour par Genève

Cartographie : cartes suisses 250T et 260T

Organisateurs: Josiane Brachet 06 84 62 46 33 Courriel : josiane.brachet@orange.fr
Pascal Etiève 06 09 16 34 44 etievue.cihm@yahoo.fr

Nombre de participants : 8

Programme : (Le parcours pourra être modifié suivant les conditions météo).

Samedi 7 mars : Départ de Paris à 7h56. Arrivée Vallorbe à 10h57. Correspondance à 11h44 en train pour Le Pont. Arrivée à 11h59.

On chausse les skis en sortant du train et on se dirige vers l'auberge de La Breguettaz, au nord du col du Mollendruz; 6km environ.

Dimanche 8 mars: nous cheminons sur les crêtes, et, après l'ascension incontournable du Mont Tendre (1679m), atteignons le col du Marchairuz à 1447m où nous ferons étape en 1/2P à l'hôtel du col du Marchairuz.

Lundi 9 mars : nous poursuivons notre traversée à skis jusqu'à La Givrine où nous prendrons le train à 16h50 pour atteindre Genève à 18h

Départ de notre TGV à 18h29, arrivée Paris 21h42

Transport :

Le participant achète lui-même son billet de train. Les trains suisses pourront être achetés à Vallorbe ou à La Givrine

Hébergements :

Auberge de La Breguettaz : dortoir et petit-déjeuner à 37 CHF ; dîner à la carte (compter environ 35 CHF)

Hôtel du Marchairuz : ½ P en dortoir à 73 CHF ; pique-nique : 10CHF

Drap sac et serviette de toilette obligatoires

L'équipement :

Skis de randonnée nordique + peaux. Contacter Pascal pour une location de peaux

Équipement de sécurité : sifflet, couverture de survie, frontale

Lunettes de soleil, vêtements chauds et crème solaire. Pharmacie personnelle,

Chaussons pour l'hébergement.

Prévoir 3 pique-niques.

Prix du week-end : 140€ environ, selon le taux de change+ train + boissons

Documents : Carte d'adhérent CIHM 2020, attestation d'assurance, **Carte d'identité** et carte de Sécu européenne, euros et francs suisses ; paiement possible en CB

Inscription : auprès de Josiane BRACHET après lui avoir téléphoné avec le bulletin joint accompagné d'un chèque de 100€

Conditions d'annulation :

Voir bulletin d'inscription et les clauses détaillées d'annulation sur le site du CIHM.



Club Inter-sports et de Haute Montagne

**Les crêtes du Jura Suisse
du 7 au 9 mars 2020
3 jours en itinérance facile**

Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à envoyer à Josiane BRACHET **après accord téléphonique**

L'inscription ne sera validée qu'après réception d'un chèque de 100€ à l'ordre de Josiane BRACHET accompagné de son bulletin d'inscription.

A remplir en lettres capitales (une fiche par participant):

Nom et prénom : _____

N° adhérent CIHM 2020 _____

Adresse : _____ Code postal, ville: _____

Tél mobile: _____

Tél domicile: _____

E-mail: _____@_____

Personne à contacter en cas d'accident : _____ Tél : _____

Assureur : _____ Tél urgence : _____ N° affiliation : _____

Activité(s) prévue: Ski de randonnée nordique

Niveau : débutant moyen confirmé

Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 : voir notice dans la brochure du CIHM.

J'accepte les conditions d'inscription et de participation contenues dans la brochure et dans la fiche technique du week-end.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Les inscriptions se font directement auprès de l'organisateur. Si vous devez annuler votre inscription, tout désistement doit être signalé au plus tôt et par écrit à l'organisateur et fera l'objet de frais d'annulation.

La retenue couvrira l'intégralité des frais engagés non récupérables avec un montant minimal forfaitaire de 15€.

Quelles que soient les modalités d'inscription, aucun report sur une autre sortie n'est possible.

Les inscriptions sur liste d'attente ne font l'objet d'aucun frais d'annulation, excepté cas particulier dûment précisé.

RESPONSABILITÉ:

Les organisateurs sont des bénévoles. Ils ne sont ni guides, ni moniteurs, ni accompagnateurs professionnels.

Chaque participant est donc seul responsable de sa propre sécurité. Une assurance facultative, couvrant les accidents corporels (assurance individuelle accident) ainsi que les frais de recherche, de secours, d'évacuation et de rapatriement est vivement conseillée.

.

Date : Signature